



RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

***RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE
PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE
LE 31 MARS 2019***

RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des résultats de Ressources Minières Vanstar Inc. pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 et est un complément aux états financiers. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels, les notes afférentes et les états financiers intermédiaires trimestriels. Les valeurs monétaires qui y figurent sont exprimées en dollars canadiens.

Les états financiers intermédiaires de la Société n'ont pas fait l'objet d'un examen par les auditeurs indépendants de la Société. Ils ont été préparés conformément à l'IAS 1, *Présentation des états financiers* et à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les principales méthodes comptables ayant servi à leur préparation sont résumées à la note 4 des états financiers annuels au 31 décembre 2018.

Le présent rapport comporte également une revue des activités d'exploration qui se veut un bref résumé des travaux effectués ainsi que de l'avancement des projets en cours. Cette revue doit également être lue en parallèle avec les états financiers et notes afférentes. La Société publie régulièrement des communiqués de presse faisant état des avancements des travaux d'exploration sur ses propriétés.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR et à la Bourse de Francfort sous le symbole 1V8. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com dans la section des documents déposés par Ressources minières Vanstar Inc. ou sur le site web de la Société à www.vanstarmining.com.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives. Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

Ressources Minières Vanstar Inc. (« Vanstar ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 mai 2007. Le capital social est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 47 913 328 sont en circulation en date des présentes.

Les activités de Vanstar consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société pourrait être appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie de l'exploration minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

FAITS SAILLANTS DE LA PÉRIODE:

Le résultat global pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 est un bénéfice de 273 234 \$, comparativement à un bénéfice de 1 617 947 \$ pour la période terminée le 31 mars 2018. Le bénéfice pour le premier trimestre de 2018 inclut un gain de 1 699 071 \$ résultant de la disposition partielle du projet Nelligan en février 2018.

En vertu de l'entente d'amodiation de février 2018 avec Corporation Iamgold, celle-ci pourra acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. À cet égard, un paiement de 400 000 \$ a été effectué à la Société en février 2019 par Corporation Iamgold.

Au cours de la période terminée le 31 mars 2019, la Société a octroyé un total de 500 000 options d'achat d'actions à des consultants, à des prix d'exercice variant de 0,17 \$ à 0,235 \$.

Au cours de la période de janvier à mars 2019, la Société a encaissé une somme totale de 340 940 \$ suite à l'exercice de 2 032 000 bons de souscription et 1 736 000 options d'achat d'actions.

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉ NELLIGAN

En septembre 2010, Vanstar a acquis un intérêt de 100 % dans la propriété Nelligan en contrepartie d'un versement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires d'une valeur de 42 750 \$. Les vendeurs conservaient un NSR de 2 %. En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et de deux débentures convertibles de 37 500 \$, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an. Lesdites débentures ont été converties en 340 908 actions ordinaires de la Société en avril 2019.

En novembre 2014, la direction accorda l'option à IAMGOLD Corporation d'acquiescer jusqu'à 80% d'intérêt dans le projet Nelligan en contrepartie de paiements au comptant, de travaux d'exploration, ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité.

Suivant un amendement à l'entente, approuvé par les parties en février 2018, IAMGOLD Corporation (IMG) a acquis un intérêt de 51% dans le projet Nelligan en contrepartie d'un paiement au comptant de 2 150 000 \$. Les projets connexes Emile et Miron ont également été ajoutés à cette entente. Ces deux propriétés font désormais partie du projet Nelligan et sont rattachées à l'entente selon les modalités définies dans celle-ci.

Par ailleurs, IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 24% en contrepartie de paiements au comptant totalisant 2 750 000 \$ et de la livraison, au plus tard en février 2022, d'une évaluation (de qualité 43-101) de la ressource aurifère en place. Une somme de 400 000 \$ sera payable annuellement à Vanstar et sera déductible du montant total de 2 750 000 \$ à recevoir. À la livraison de cette étude et à la réception du paiement complet, Vanstar annulera la moitié de la redevance NSR de 2% qu'elle détient sur les claims originaux de Nelligan. Si IMG décidait de se retirer avant d'obtenir son intérêt de 24% supplémentaire, Vanstar aura alors l'option de racheter l'intérêt détenu par IMG en contrepartie d'une somme équivalente aux dépenses d'exploration enourues par IMG en date de la décision de son retrait.

IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

Le projet Nelligan, situé près de Chapais en Abitibi, est maintenant constitué de 158 cellules (superficie d'environ 8 851 hectares). Suivant l'amendement à l'entente d'option de 2014 il est constitué dorénavant des propriétés Nelligan, Émile et Miron (blocs miniers). Le projet se situe dans un environnement géologique favorable où l'on retrouve plusieurs importants indices aurifères, notamment les gîtes Joe Mann (3,35 tm à 9,1 g/t Au), Philibert (1,5 tm à 5,4 g/t Au) et Lac Meston (1,22 tm à 6,35 g/t Au).

La partie centrale est occupée par une bande volcano-sédimentaire de 1 à 2 km de puissance orientée ENE qui est associée à la Formation d'Obatogamau. La minéralisation est localisée à proximité de grands couloirs de déformation EW à ENE faisant partie du système de Guercheville-Fancamp. L'environnement géologique et structural de l'indice du Lac d'Eu est favorable à la mise en place de minéralisations aurifères archéennes mésothermales de type veine et remplacement. On se retrouve ces mêmes contextes à la mine Joe Mann, au gîte Philibert et au gîte Chevrier. Les sondages historiques ont révélé des teneurs de 2,17 g/t Au et de 3,5 g/t Au (sondage 94-13 et 95-01) sur des largeurs respectives de 4,4 et de 10 mètres.

Les indices d'or peuvent être regroupés selon leur style de minéralisation : minéralisation de type filon-sulfure (Lac d'Eu) et minéralisation disséminée de pyrite. À l'échelle locale, le projet Nelligan contient plusieurs indices aurifères intéressants, dont Liam, Dan, 36 et Renard.

Ces importants indices aurifères ont été découverts et travaillés par forage au cours des différentes campagnes de forages réalisées sur ce projet depuis 2013. Ces nouvelles structures aurifères ont été recoupées à ce jour sur une longueur variant de 400 mètres à 2 000 (zone Renard) à une profondeur de plus de 300 mètres et sur une largeur variant en moyenne de 15 mètres à plus de 100 mètres. La présence d'or est constante tout au long du forage. De l'or natif a été noté en plusieurs endroits notamment dans la zone Liam. Ces zones restent ouvertes autant latéralement qu'en profondeur et semblent se situer dans un vaste corridor aurifère de plusieurs kilomètres de longueur associés à une série de plis structuraux et à des anomalies magnétiques de grandes amplitudes.

Travaux 2018

Un programme de forage totalisant 13 362 mètres a été complété au cours de l'année 2018 pour un total de 32 sondages. Le résultat de ces forages servira à établir une première évaluation (43-101) de la ressource aurifère en place, tel que stipulé dans la nouvelle entente conclue avec IAMGOLD Corporation en février 2018.

Les résultats provenant des 23 premiers sondages de la campagne 2018 ont été publiés par communiqués de presse les 11 septembre et 16 novembre 2018 tandis que les résultats provenant des sondages NE-18-91 à NE-18-99 ont été révélés par voie de communiqué le 10 janvier 2019. Tous les sondages 2018 ont été réalisés dans la zone Renard, laquelle se situe au nord des zones Liam, Dan et 36. Les objectifs étant de définir une première ressource aurifère sur le projet Nelligan ainsi que de modéliser un gisement aurifère préliminaire.

Travaux 2019

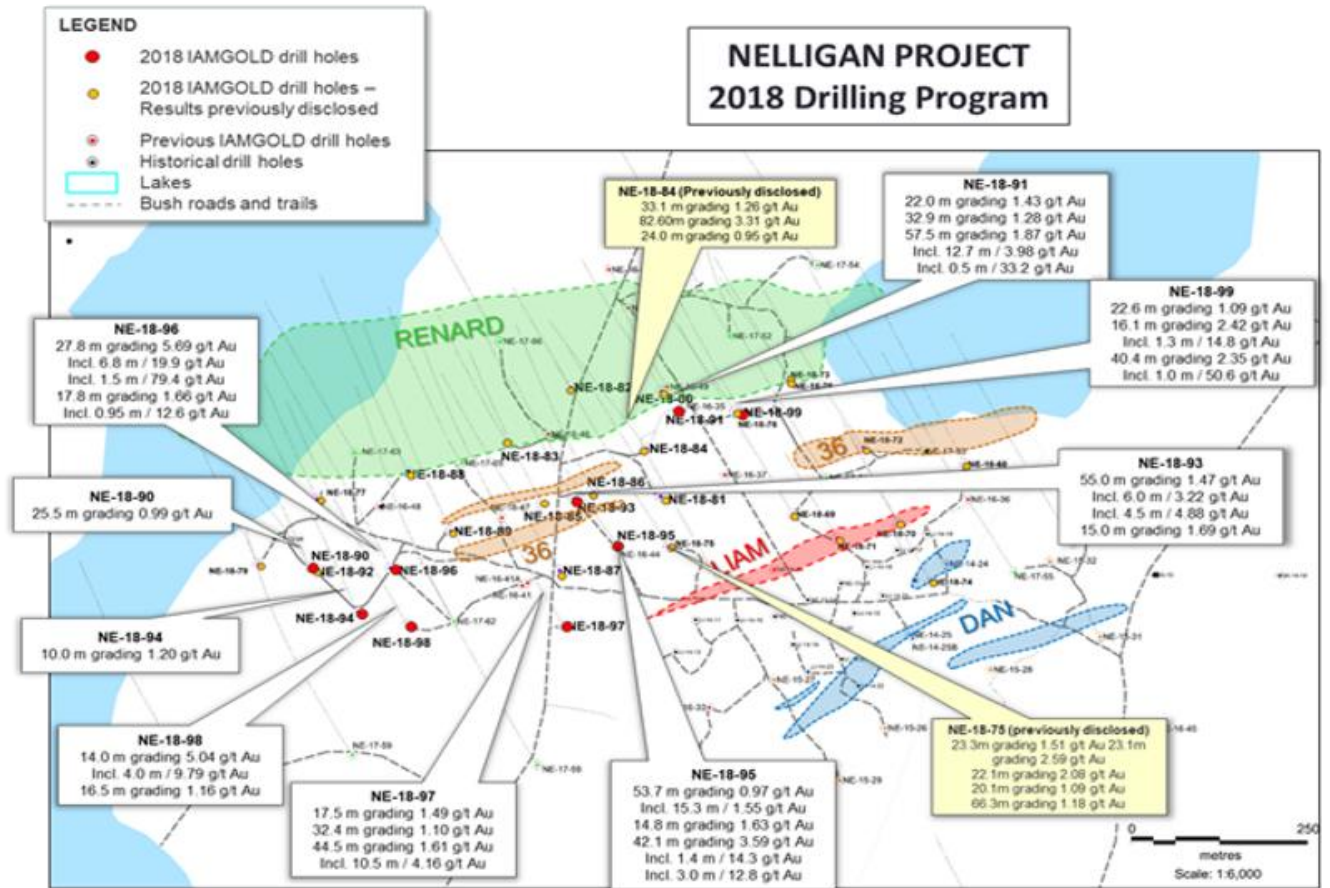
Une autre importante campagne de forages de plus de 17 000 mètres, débutée à la mi-janvier 2019, est maintenant complétée. Tous les forages ont été essentiellement réalisés dans la zone Renard. Les résultats provenant des 22 premiers sondages de la campagne 2019 ont été publiés par communiqué de presse le 30 mai 2019.

Cette campagne avait pour objectifs d'avoir une meilleure vue d'ensemble de la zone Renard, notamment en connaître sa limite nord, définir les zones aurifères connues et vérifier son potentiel d'extension ouest. Les résultats serviront également à modéliser le gîte Renard ainsi qu'à compléter un premier rapport d'évaluation 43-101 de la ressource en place.

La direction de Vanstar est très satisfaite des premiers résultats provenant de la campagne de forage 2019 réalisée par son partenaire IAMGOLD Corporation. La plupart des sondages démontrent une présence aurifère constante dans un vaste système hydrothermal altéré et minéralisé. La zone Renard demeure ouverte tant latéralement qu'en profondeur. Il est intéressant de constater que le potentiel d'extension vers l'ouest semble être en place. Le sondage NE-19-120 le démontre bien. D'autres sondages seront toutefois nécessaires afin de confirmer cette hypothèse.

Les autres zones aurifères reconnues (Liam, Dan et 36) feront éventuellement l'objet de forages afin d'en vérifier les extensions latérales et en profondeur. Toutes ces zones demeurent ouvertes dans toutes les directions.

(Voir ci-après une carte montrant les différentes zones de la propriété Nelligan ainsi que la localisation et les résultats d'analyse des différents forages effectués en 2018.)



PROPRIÉTÉS ÉMILE ET MIRON

Suivant l'amendement en date du 22 février 2018 de l'entente d'option de novembre 2014 avec IAMGOLD Corporation, les propriétés Emile et Miron ont été intégrées au projet Nelligan.

PROPRIÉTÉ LAC BACON

La Société n'ayant pas renouvelé en 2019 les droits sur ces titres miniers, la propriété a été radiée des livres.

BUDGET D'EXPLORATION POUR 2019

Nonobstant les travaux réalisés par le partenaire IAMGOLD Corporation sur le projet Nelligan, aucune activité d'exploration n'est prévue pour l'instant par la Société.

La direction pourrait toutefois réviser son approche ultérieurement au cours de l'année 2019 en fonction des opportunités d'acquisition de nouveaux projets et de l'évolution des marchés.

PERFORMANCE GLOBALE

Sommaire des activités :

Le résultat net pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 est un bénéfice de 273 234 \$ (0,006 \$ par action), comparativement à une bénéfice de 1 617 947 \$ (0,04 \$ par action) pour la période correspondante de 2018. Ce dernier résultat inclut un gain de 1 699 071 \$ résultant de la disposition partielle du projet Nelligan en février 2018.

Résumé des résultats de la période :

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Résultat net et résultat global | 273 234 | 1 617 947 |
| Résultat net par action | 0,006 | 0,04 |
| Gain sur disposition d'actifs d'exploration | - | 1 699 071 |
| Gain résultant du paiement reçu en vertu de l'entente d'amodiation relative à la propriété Nelligan | 400 000 | - |
| Charges liées aux options d'achat d'actions | 27 000 | - |

Principaux frais d'administration:

| | | |
|--|--------|--------|
| Frais de consultation et services professionnels | 43 192 | 12 750 |
| Honoraires de gestion | 22 500 | 10 000 |
| Salaires et avantages sociaux | 29 564 | 45 818 |

Les frais de consultation et services professionnels pour le premier trimestre de 2019 incluent des coûts relatifs à des mandats accordé par la Société pour des services de marketing et d'analyses de projets en rapport avec le développement des affaires.

En ce qui concerne les salaires, l'écart entre les périodes est principalement dû à la bonification accordée à un dirigeant en mars 2018.

Pour ce qui est des honoraires de gestion, l'écart entre les périodes reflète la nomination d'un nouveau dirigeant en janvier 2019.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

| | 2019 | | 2018 | | 2017 | | | |
|-----------------------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|
| | T1 | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 | T2 |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Gains relatifs aux actifs miniers | 400 000 | - | - | - | 1 699 070 | - | - | - |
| Rémunération à base d'actions | 27 000 | - | 59 420 | 18 920 | - | 27 225 | 149 222 | - |
| Résultat net avant impôts | 273 234 | (122 122) | (161 191) | (153 523) | 1 617 947 | (90 803) | (210 175) | (113 647) |
| Résultat par action avant impôts | (0.003) | (0.003) | (0.004) | (0.004) | 0.04 | (0.002) | (0.005) | (0.003) |

SITUATION FINANCIÈRE

| | 31 mars <u>2019</u> \$ | 31 décembre <u>2018</u> \$ |
|---------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Trésorerie et équivalents | 2 745 901 | 76 969 |
| Placements | 20 500 | 2 011 750 |
| Actifs d'exploration | 434 838 | 434 838 |
| Total de l'actif | 3 303 041 | 2 651 552 |
| Capital-actions | 3 793 329 | 3 284 930 |
| Fonds de roulement | 2 687 239 | 2 073 798 |

SITUATION DE TRÉSORERIE

Excluant les débetures convertibles ayant été converties en actions ordinaires en avril 2019, le fonds de roulement au 31 mars 2019 s'élevait à 2 762 239 \$. La direction considère que cette situation de trésorerie permettra à la Société de pourvoir à ses frais d'administration et à poursuivre ses activités.

CAPITAL- ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Émises :

| | Nombre d'actions | Montant \$ |
|--------------------------------------|------------------|---------------|
| Solde au début de l'exercice | 43 154 420 | 3 284 930 |
| Actions émises: | | |
| Exercice de bons de souscription | 2 032 000 | 293 392 |
| Exercice d'options d'achat d'actions | 1 736 000 | 215 007 |
| Solde à la fin de la période | 43 154 420 | 3 793 329 |

CAPITAL- ACTIONS (Suite)

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, un total de 2 032 000 bons de souscription ont été exercés, représentant un encaissement total de 203 200 \$. La juste valeur de 90 192 \$ attribuée à ces bons a été ajoutée au capital-actions.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019, un total de 1 736 000 options d'achat d'actions ont été exercées par des administrateurs, dirigeants et consultants de la Société, représentant un encaissement total de 137 740 \$. La juste valeur de 77 267 \$ attribuée à ces options d'achat d'actions a été ajoutée au capital-actions.

BONS DE SOUSCRIPTION

Émis aux actionnaires :

| | <u>Nombre</u> | <u>Prix de levée</u> |
|------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| En circulation au 1er janvier 2019 | 2 350 000 | 0,10 \$ |
| Exercés | <u>(1 950 000)</u> | 0,10 |
| En circulation au 31 mars 2019 | <u>400 000</u> | 0,10 |

Les 400 000 bons de souscription en circulation expirent en juin 2020.

Émis au courtier:

Les 82 000 bons de souscription en circulation au 31 décembre 2018 représentant les bons émis dans le cadre du financement privé complété en juin 2018, ont été exercés en mars 2019.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »), lequel prévoit que des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées aux administrateurs, aux membres de la direction, aux employés, aux consultants et aux conseillers de la Société, selon ce que le conseil d'administration établit. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises au moment de la levée de toutes les options en circulation qui ont été octroyées mais n'ont pas encore été levées aux termes du Régime est de 7 600 000.

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (suite)

Options d'achat d'actions en circulation:

| | Nombre | Prix de levée moyen pondéré \$ |
|------------------------------------|--------------------|---|
| En circulation au 1er janvier 2019 | 6 461 000 | 0,09 |
| Octroyées | 500 000 | 0,196 |
| Exercées | <u>(1 736 000)</u> | 0,08 |
| En circulation au 31 mars 2019 | <u>5 225 000</u> | 0,10 |

La moyenne pondérée de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées durant le premier trimestre de 2019 est de 0,05 \$. La juste valeur a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation. Le coût de la rémunération à base d'actions passé en charges au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019 est de 27 000 \$ et ce montant a été porté au crédit du compte surplus d'apport.

Au cours de la période terminée le 31 mars 2019, un total de 1 736 000 options d'achat d'actions ont été exercées, représentant un encaissement total de 137 740 \$. Cette somme, ainsi que la juste valeur de ces options d'achat d'actions au montant de 77 267 \$ a été inscrite au capital-actions.

En mars 2019, un total de 500 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des consultants, à des prix d'exercice variant de 0,17 \$ à 0,235 \$, valides pour un an. Une valeur de 27 000 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

Options d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2019:

| Prix de levée | Nombre | Échéance |
|---------------|-----------|---------------|
| 0,12 \$ | 500 000 | Août 2019 |
| 0,17 | 300 000 | Mars 2020 |
| 0,235 | 200 000 | Mars 2020 |
| 0,10 | 400 000 | Avril 2020 |
| 0,05 | 200 000 | Octobre 2020 |
| 0,055 | 550 000 | Janvier 2021 |
| 0,07 | 75 000 | Janvier 2021 |
| 0,06 | 150 000 | Avril 2021 |
| 0,06 | 400 000 | Janvier 2022 |
| 0,12 | 1 200 000 | Mars 2022 |
| 0,08 | 250 000 | Novembre 2022 |
| 0,08 | 200 000 | Mai 2023 |
| 0,12 | 800 000 | Août 2023 |

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours des périodes de trois mois terminées les 31 mars 2019 et 2018, la Société a effectué les transactions suivantes avec des dirigeants et des sociétés contrôlées par un dirigeant ou un administrateur de la Société. Elles ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, laquelle est la contrepartie acceptée par les apparentés.

| | <u>2019</u> | <u>2018</u> |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| À titre de dépenses opérationnelles : | | |
| Salaire versé à un dirigeant | 21 888 | 43 241 |
| Honoraires de gestion versés à des dirigeants | 22 500 | 10 000 |
| Honoraires de consultation versés à une société contrôlée par un administrateur | 5 800 | - |
| Loyer versé à un dirigeant | 1 800 | 1 800 |
| Autres débiteurs: | | |
| Sociétés contrôlées par un dirigeant | 9 314 | - |

MÉTHODES COMPTABLES

Pour une description des principales méthodes comptables utilisées par la Société, se référer à la note 4 des états financiers annuels pour 2018, ainsi qu'aux notes 4 et 6 des états financiers intermédiaires pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2019.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 31 mars 2019, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- Le contrat original d'acquisition de la propriété Nelligan prévoyait le versement de redevances de 2% NSR dans le cas d'une exploitation commerciale sur la propriété. Une entente avec les prospecteurs concernés a été conclue en 2017 relativement au rachat par la Société de ladite royauté, en considération de l'émission de 1 200 000 actions ordinaires et de deux débentures convertibles totalisant 75 000 \$, garanties par la redevance de 2% NSR, entièrement payables par l'émission d'actions ordinaires, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an, payables trimestriellement.

En avril 2019, les débentures convertibles ont été converties en 340 908 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,22 \$.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

- Des redevances de 1 % NSR seront versées dans le cas où une exploitation commerciale débiterait sur 21 des cellules du bloc Émile du projet Nelligan.

- L'entente de novembre 2014 permettant à Corporation Iamgold d'acquérir jusqu'à 80 % du projet Nelligan, fut amendée le 22 février 2018 selon les termes suivants:

1) Suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, Corporation Iamgold détient un intérêt de 51 % dans le projet Nelligan qui inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

2) Corporation Iamgold (IMG) pourra acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. Une somme de 400 000 \$ sera payable annuellement à Vanstar et sera déductible du montant total de 2 750 000 \$ à recevoir. Si ces conditions sont respectées, 50 % de la redevance de 2 % NSR sur certains claims de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017, sera annulée par Vanstar. Advenant le cas où IMG ferait le choix de ne pas acquérir l'intérêt additionnel de 24%, Vanstar pourrait alors lui racheter son intérêt de 51 % dans le projet en remboursant à IMG l'équivalent des frais d'exploration qu'il aura encourus jusqu'à cette date.

3) IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

- Indemnité de fin d'emploi :

Le contrat de travail entre le chef de la direction et la Société contient une clause d'indemnité en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées au dirigeant concerné avait eu lieu le 31 mars 2019, le montant à payer aurait été de 250 000 \$. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

Ledit contrat de travail contient également une clause accordant une prime de performance annuelle déterminée par le conseil d'administration, d'un maximum de 50 % du salaire versé. Par ailleurs, à compter de 150 000 onces d'or mesurées, indiquées et/ou présumées selon un rapport 43-101 relatif au projet Nelligan, une prime de 150 000 \$ lui sera accordée. De plus, advenant la mise en production du projet Nelligan, une somme représentant 0,60 \$ par once d'or produite lui sera versée par la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

À l'exception des placements en actions de sociétés publiques lesquels sont évalués à la valeur boursière, la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Le solde du compte bancaire courant, les débiteurs et les créditeurs ne portent pas intérêt. Une partie de l'encaisse est maintenue dans un compte épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après :

- a) Les placements en actions de sociétés publiques sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net.
- b) La trésorerie et équivalents de trésorerie, le certificat de placement, les intérêts courus à recevoir et les autres débiteurs sont classés comme "évalués au coût amorti". Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur.
- c) Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres passifs sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables dans les douze mois suivants la fin de la période.
- d) Les débetures convertibles sont classées comme instruments composés. Elles sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. La composante capitaux propres est évaluées en utilisant la méthode Black & Scholes. La composante passif est déterminée en déduisant le montant de la composante capitaux propres de la juste valeur totale de l'instrument composé.

FACTEURS DE RISQUE

La Société est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. L'exposition aux risques financiers et la gestion de ces risques sont identiques à l'année 2018.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

FACTEURS DE RISQUE (suite)

- Risque de liquidité

La Société n'a jamais réalisé de bénéfice et il n'est pas garanti que ses propriétés minières généreront un bénéfice, pourront être exploitées de manière rentable ou produiront un rendement du capital investi à l'avenir.

Des fonds additionnels seront éventuellement requis par la Société. Elle devra alors émettre d'autres titres, ce qui pourrait entraîner une dilution considérable de la participation actuelle de ses actionnaires. Il n'est toutefois pas certain qu'elle pourra obtenir le financement nécessaire pour réaliser toutes les activités projetées et entreprendre d'autres travaux d'exploration.

Au 31 mars 2019, les liquidités de la Société sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

Risque de marché:

La Société est exposée à des risques découlant des variations de taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs et passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif. En raison des variations non significatives et des faibles taux d'intérêt du marché, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

Risque de prix

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

Risque concernant les titres de propriété

Bien que la Société ait effectué sa propre vérification diligente des titres de ses propriétés, cela ne doit pas être interprété comme une garantie de ces titres. Il n'existe aucune certitude que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la société.

FACTEURS DE RISQUE (Suite)

Risque lié à la fiscalité

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les autorités fiscales canadienne et québécoise soient d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses d'exploration admissibles aux fins des dispositions fiscales liées aux actions accréditives.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et réglementations qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie, le certificat de placement, les intérêts courus à recevoir et les autres débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que le certificat de placement dans une banque à charte canadienne reconnue.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

1. Le 29 avril 2019, les détenteurs des débetures convertibles ont demandé la conversion de celles-ci en actions. La Société a alors procédé à l'émission de 340 908 actions ordinaires, à un prix unitaire de 0,22 \$.
2. Au cours des mois d'avril et mai 2019, la Société a encaissé une somme totale de 20 250 \$ suite à l'exercice de 350 000 options d'achat d'actions.
3. La Société a conclu une entente de services d'un an à compter de avril 2019 avec une firme de relations publiques et de relations avec les investisseurs. Les parties peuvent y mettre fin en tout temps au moyen d'un préavis de 30 jours. En vertu de ladite entente, la Société versera des honoraires mensuels de 7 500 \$.
4. En avril 2019, un dirigeant a signifié son intention de mettre fin à son implication dans la Société. En mai 2019, une somme de 154 000 \$ lui a été accordée au titre d'indemnité de fin de contrat.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances.

La direction continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et poursuivra sa supervision dans les secteurs-clés.

Il incombe aux dirigeants signataires de l'émetteur de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations contenues dans l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers intermédiaires au 31 mars 2019 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements et la direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que ces états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

La Prairie, le 30 mai 2019

(S) GUY MORISSETTE

Guy Morissette
Chef de la direction

(S) MICHEL PERRON

Michel Perron
Chef des finances